

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

L'embellie sur le front de l'emploi n'a pas duré

Après un rebond mi-2014, l'emploi salarié marchand se contracte au 3^e trimestre 2014 en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-0,4 %, soit -4 950 personnes en emploi). Tous les secteurs d'activité sont concernés, particulièrement la construction dont les effectifs ne cessent de décroître depuis six ans. Dans le secteur non marchand, le nombre de salariés en contrats aidés (hors ateliers et chantiers d'insertion) progresse peu (+390, après +1 540), en dépit de la poursuite de la montée en charge des Emplois d'avenir (+300). Parallèlement, le taux de chômage rebondit fortement (+0,4 point sur un trimestre) et atteint son plus haut niveau depuis la fin de l'année 2000 : 11,6 %. Enfin, la demande d'emploi accélère de nouveau, après quatre trimestres consécutifs de ralentissement.

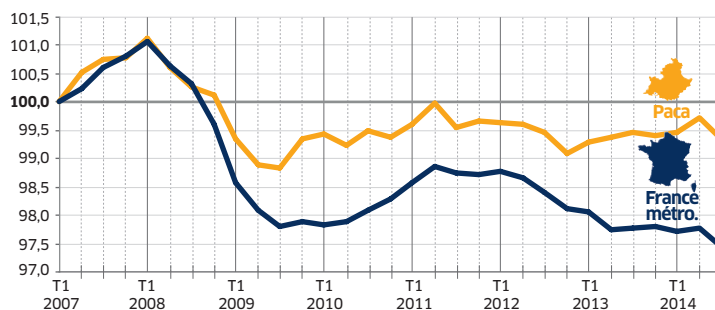
En France métropolitaine, l'emploi salarié marchand recule également (-0,4 %, soit -55 200 emplois), après avoir stagné au trimestre précédent. Comme en Paca, la croissance du nombre de bénéficiaires d'emplois aidés dans le secteur non marchand (hors ateliers et chantiers d'insertion) s'affaïsse : +4 300, après +10 500. Le taux de chômage, en hausse de 0,2 point, s'élève à 9,9 % de la population active et le nombre de demandeurs d'emploi augmente plus vite qu'au trimestre précédent. Ces tendances s'inscrivent dans un contexte de faible reprise de l'activité nationale au 3^e trimestre 2014 : +0,3 %, après -0,1 %.

Repli de l'emploi salarié marchand, après le sursaut mi-2014

En Paca, l'emploi salarié des secteurs concurrentiels hors agriculture et particuliers employeurs recule au 3^e trimestre 2014 : -0,4 %, soit -4 950 postes **> ①**. Cette baisse, la première en presque deux ans, fait suite au rebond observé mi-2014 en lien avec l'ouverture des Terrasses du port à Marseille en mai (+0,3 %, après un an de relative stabilité). La destruction de 1 720 emplois intérimaires (-5,2 % par rapport au 2^e trimestre 2014) vient s'ajouter à celle de 3 230 emplois directs (-0,3 %) **> ②**. Au total au 3^e trimestre 2014, la région compte 1 100 750 salariés (7,2 % des effectifs nationaux), soit une diminution de 0,2 % sur un an (-1 910 emplois).

En France métropolitaine, le repli est de même ampleur (-0,4 % par rapport au 2^e trimestre 2014, soit -55 200 personnes en emploi), dû à la fois à la baisse de l'emploi direct (-0,2 %, soit -33 400 personnes) et de l'intérim (-4,0 % soit -21 800 personnes). Toutefois, à la différence de Paca, hormis quelques trimestres de stabilité, l'emploi ne cesse de se contracter depuis mi-2011 en France métropolitaine, si bien que depuis début 2013, l'écart se creuse en faveur de la région. D'après les prévisions de l'Insee, l'emploi salarié marchand continuerait de diminuer d'ici mi-2015 au niveau métropolitain, mais plus modérément : les pertes d'emploi seraient atténuées d'une part, par les effets du CICE et du Pacte de responsabilité et de solidarité et, d'autre part, par la légère amélioration prévue de l'activité (+0,1 % de croissance du PIB au 4^e trimestre 2014, puis +0,3 % par trimestre au 1^{er} semestre 2015).

① Évolution de l'emploi salarié marchand (en indice base 100 au 1^{er} trimestre 2007)

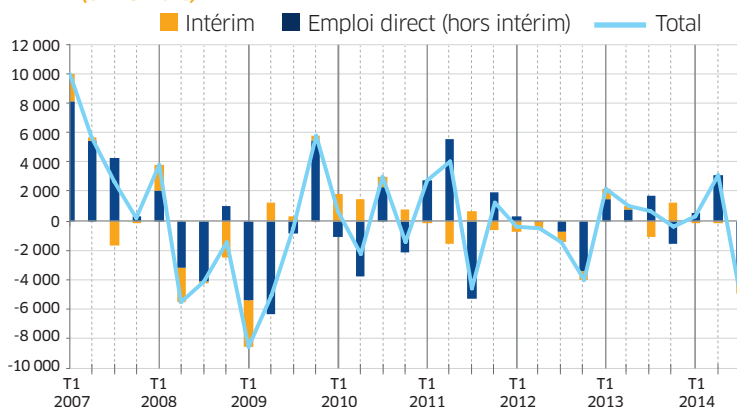


Note : données trimestrielles provisoires, corrigées des variations saisonnières

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Source : Insee, estimations d'emploi

② Contribution de l'intérim et de l'emploi direct à l'évolution de l'emploi salarié marchand, en Paca (en nombre)



Note : données en fin de trimestre, provisoires, corrigées des variations saisonnières

Champ : emploi salarié hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

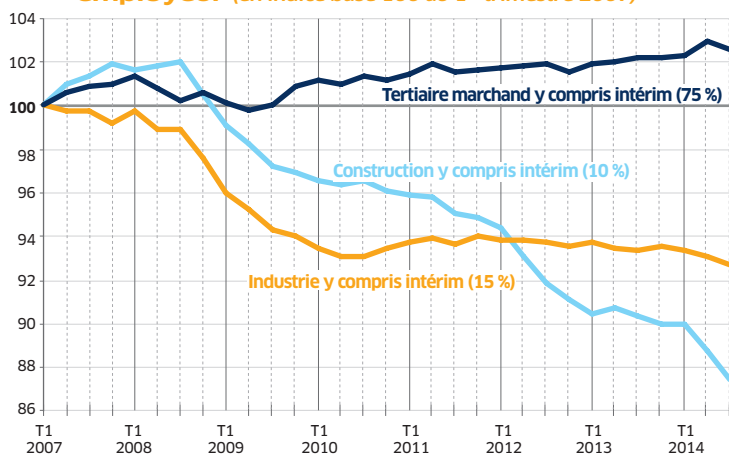
Source : Insee, estimations d'emploi

En Paca, tous les secteurs d'activité sont concernés par la baisse de l'emploi, mais les évolutions sont contrastées. En comptant chaque intérimaire dans son secteur employeur, l'emploi recule dans le tertiaire marchand au 3^e trimestre, mais moins fortement que ce qu'il avait augmenté au 2^e trimestre : -0,3 %, après +0,6 % > ③. Toutefois, avec près de 2 600 emplois détruits, dont plus de 500 dans l'intérim, le tertiaire marchand explique à lui seul plus de la moitié de la baisse des effectifs salariés marchands en Paca ce trimestre > ④. Dans le détail, le repli est très prononcé dans le commerce (-0,8 %, soit -2 030 postes, dont -610 dans l'intérim) et l'hébergement-restauration (-1,1 %, soit -1 130 postes), alors que ces deux sous-secteurs étaient les plus dynamiques le trimestre précédent (respectivement +1,3 % et +2,5 %). L'emploi se stabilise dans les sous-secteurs des activités immobilières, des services aux entreprises, des transports et de l'information-communication. En revanche, il progresse dans les activités financières et d'assurance (+0,6 %, soit +320 postes) et dans les autres activités de service (+0,5 %, soit +310 postes).

Dans l'industrie, la baisse de l'emploi se poursuit sur des rythmes oscillant autour de -0,3 % et -0,4 % depuis trois trimestres. Au 3^e trimestre 2014, 720 emplois sont supprimés, dont 180 dans l'intérim. Ce repli est uniquement imputable aux sous-secteurs de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et fabrication de machines (-660 postes, lié notamment à la fermeture définitive de l'entreprise Lfoundry) et de la fabrication d'autres produits industriels (-550). Les effectifs restent stables dans la fabrication de matériels de transport et augmentent dans l'agro-alimentaire (+0,6 %, soit +170 postes), ainsi que dans les industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution (+0,9 %, soit +290 postes).

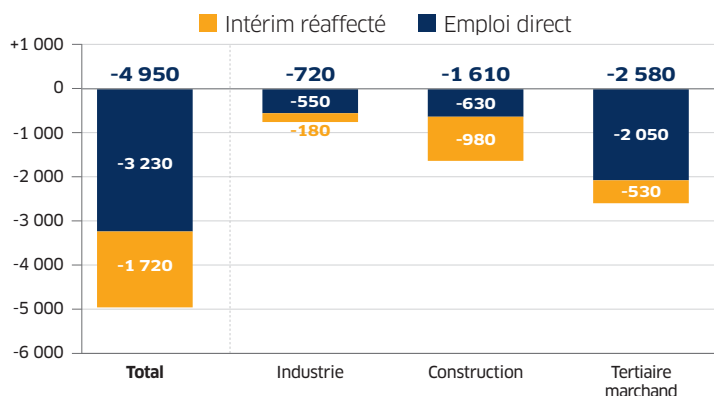
Enfin, c'est dans la construction que la baisse la plus forte est enregistrée : -1,5 % au 3^e trimestre, après -1,4 %. Au total, 1 610 emplois sont détruits, dont 980 dans l'intérim. Le taux de recours à l'intérim continue de diminuer et atteint son plus bas niveau depuis 12 ans (7,3 % des effectifs du secteur) > ⑤. Il reste néanmoins le taux le plus élevé parmi les trois grands secteurs d'activité de Paca. Hors intérim, le repli de l'emploi salarié dans la construction est plus modéré (-0,6 %).

③ Évolution de l'emploi salarié marchand en Paca, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur (en indice base 100 au 1^{er} trimestre 2007)



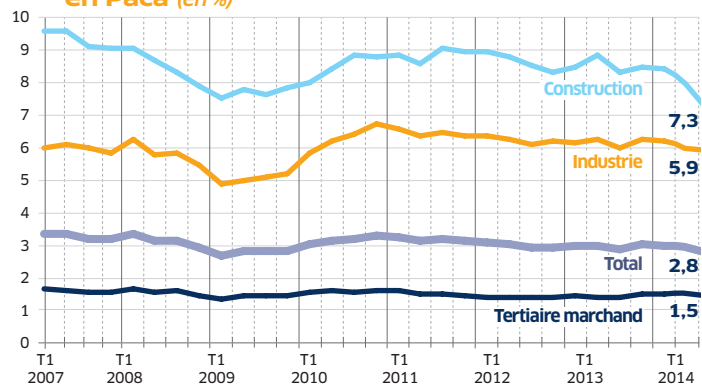
Note : données en fin de trimestre, provisoires, corrigées des variations saisonnières
Champ : emploi salarié hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs
Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - réaffectation de l'intérim ; Direccte Paca / Sese

④ Évolution de la contribution de l'intérim et de l'emploi direct à l'emploi salarié marchand, en Paca (en nombre, entre le T2 et le T3 2014)



Note : données en fin de trimestre, provisoires, corrigées des variations saisonnières ; l'addition des trois secteurs d'activité peut ne pas correspondre exactement au total, car celui-ci comprend tous les intérimaires, y compris ceux des secteurs de l'agriculture et du tertiaire non marchand
Champ : emploi salarié hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs
Source : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - réaffectation de l'intérim ; Direccte Paca / Sese

⑤ Taux de recours à l'intérim⁽¹⁾ par secteur d'activité, en Paca (en %)



⁽¹⁾ Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

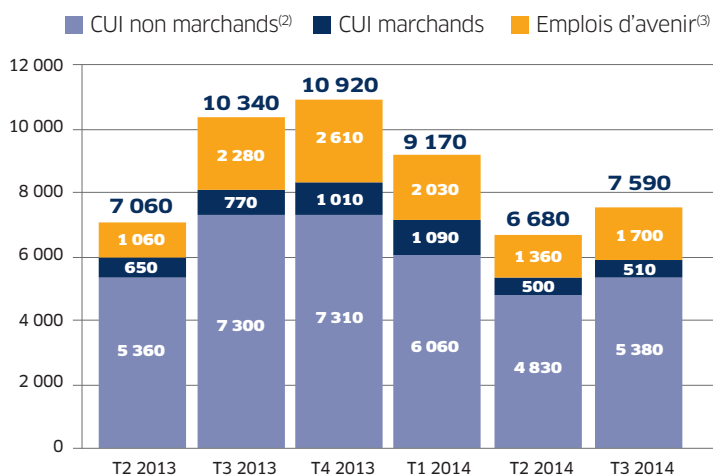
Note : données trimestrielles provisoires, corrigées des variations saisonnières
Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs
Source : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - réaffectation de l'intérim ; Direccte Paca / Sese

■ Très net ralentissement du nombre de salariés en contrats aidés hors ateliers et chantiers d'insertion

Au cours du 3^e trimestre 2014, 7 590 contrats aidés sont signés ou reconduits en Paca hors ateliers et chantiers d'insertion > Encadré, dont 89 % dans le secteur non marchand > ⑥. Par rapport au même trimestre de 2013, ce nombre régresse de 27 % (soit -2 740 embauches). Cette chute annuelle des embauches concerne l'ensemble des contrats aidés et, pour la première fois depuis leur mise en place, les Emplois d'avenir (-580 sur un an).

Au total sur les neuf premiers mois de l'année, 23 450 contrats aidés sont signés ou reconduits. C'est 13 % de moins qu'à la même période de 2013. Ce repli est imputable au fort recul des entrées en CUI (-5 000 embauches et reconductions sur un an), particulièrement marqué dans le secteur non marchand, alors que le programme Emplois d'avenir continue de monter en charge (+900). Cela traduit une priorité des pouvoirs publics d'accompagner l'insertion des jeunes en difficulté.

5 Entrées⁽¹⁾ dans les principaux contrats aidés, hors ateliers et chantiers d'insertion, en Paca (cumuls trimestriels)



⁽¹⁾ y compris avenants de reconduction

⁽²⁾ les CUI-CAE n'incluent plus les chantiers d'insertion

⁽³⁾ marchands et non marchands

Note : données brutes arrondies, provisoires

Source : ASP ; Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

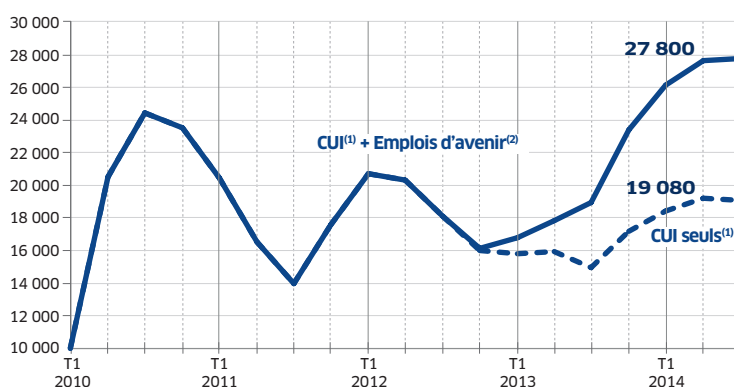
Conséquence logique de l'affaissement des entrées, le stock de contrats aidés à fin septembre 2014 progresse encore, mais modiquement par rapport au trimestre précédent : +180, après +1 480 à fin juin 2014 > 7. Pour le 2^e trimestre consécutif, les effectifs en CUI-CIE diminuent ce trimestre (-240). Malgré tout, avec 27 800 bénéficiaires à la fin du 3^e trimestre 2014, la région Paca affiche son plus haut niveau de contrats aidés depuis l'origine du Contrat unique d'insertion début 2010 > 8. Sur un an, le nombre de bénéficiaires augmente de +8 830, dont plus de la moitié sont des salariés en Emplois d'avenir (+4 730).

Encadré

Suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'État. En conséquence, pour les **Ateliers et chantiers d'insertion** (ACI), le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) se substitue au CUI-CAE. Le CDDI est d'une durée minimale de 4 mois renouvelables, dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il pourra toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé.

Dans cette publication, les données relatives aux contrats aidés sont révisées hors ACI afin d'être à champ constant. En Paca, cela représente une baisse du stock de CUI-CAE de l'ordre de 15%. Dès que la Dares publiera une nouvelle série sur les CDDI, celle-ci sera analysée dans cette note.

8 Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, hors ateliers et chantiers d'insertion, en Paca (en nombre)



⁽¹⁾ les CUI-CAE n'incluent plus les chantiers d'insertion

⁽²⁾ les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

Note : données brutes arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP ; Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

9 Hausse des entrées en contrats d'apprentissage

Au cours du 3^e trimestre 2014, 7 660 contrats d'apprentissage sont enregistrés en Paca, soit 6 % de plus qu'au même trimestre de 2013 > 9. Cette progression est plus rapide qu'au niveau France métropolitaine (+4 %).

9 Entrées⁽¹⁾ en contrats d'apprentissage, en Paca (cumuls trimestriels)



⁽¹⁾ les données font référence aux dates d'enregistrement des contrats

Note : données brutes arrondies, provisoires

Source : Dares, base Ari@ne ; Traitements : Direccte Paca / Sese

Avertissement

Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des **contrats de professionnalisation** sont temporairement indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sur l'année 2014 sont incomplètes.

7 Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, hors ateliers et chantiers d'insertion, en Paca

	Effectif		Variation trimestrielle (en nombre)				
	T3 2013	T3 2014	T3 2013	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014
Secteur non marchand	16 590	23 790	+580	+3 290	+1 980	+1 540	+390
CUI-CAE⁽¹⁾	13 140	17 020	-1 010	+1 800	+940	+1 050	+90
Emplois d'avenir	3 460	6 770	+1 590	+1 500	+1 040	+480	+300
Secteur marchand	2 370	4 010	+530	+1 150	+750	-60	-210
CUI-CIE	1 840	2 060	+70	+420	+290	-250	-240
Emplois d'avenir	530	1 950	+460	+730	+470	+190	+30
Total	18 970	27 800	+1 110	+4 450	+2 730	+1 480	+180

⁽¹⁾ les CUI-CAE n'incluent plus les chantiers d'insertion

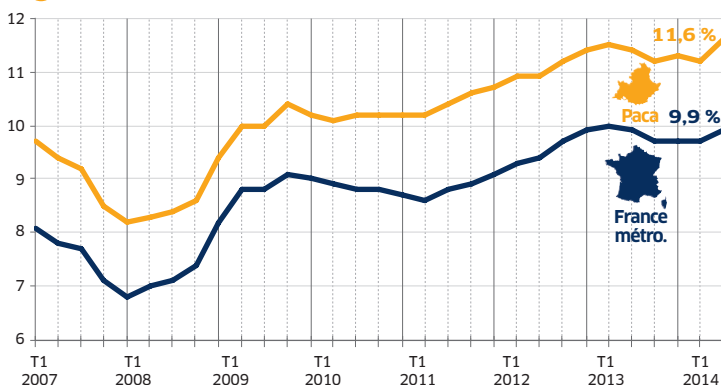
Note : données brutes arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP ; Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Fort rebond du taux de chômage

En Paca, le taux de chômage repart à la hausse au 3^e trimestre 2014 après trois trimestres de relative stabilité : il atteint 11,6 % de la population active (+0,4 point par rapport au 2^e trimestre), son plus haut niveau depuis la fin de l'année 2000 > 10. Sur un an, il augmente de 0,2 point. En France métropolitaine, le taux de chômage progresse aussi, mais plus modérément (+0,2 point par rapport au trimestre précédent). Il s'établit au même niveau qu'un an plus tôt : 9,9 %. Selon les prévisions de l'Insee, le taux de chômage national continuerait d'augmenter légèrement d'ici mi-2015, la faible croissance attendue de l'emploi total ne suffisant pas à absorber la hausse de la population active.

10 Taux de chômage (en %)



Note : données trimestrielles, corrigées des variations saisonnières

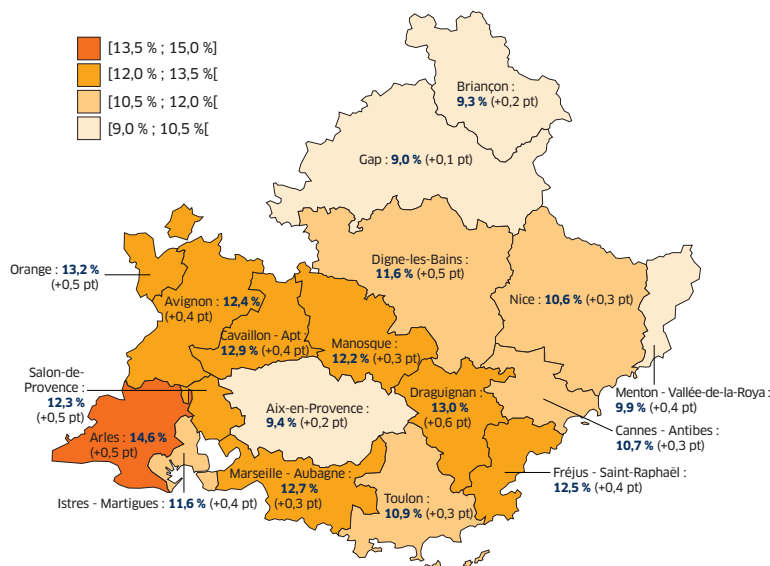
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

Au sein de la région, les augmentations sont les plus marquées dans les départements où les taux de chômage sont déjà les plus élevés : +0,4 point dans le Vaucluse (12,8 %) et le Var (11,4 %), +0,5 point dans les Alpes-de-Haute-Provence dont le niveau rejoint désormais celui des Bouches-du-Rhône (12,0 %). Dans les Alpes-Maritimes (10,6 %) et les Hautes-Alpes (9,2 %), les hausses sont respectivement de +0,3 point et +0,1 point.

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage localisé progresse également dans chacune des zones d'emploi de la région > 11. Celles d'Arles (15,0 %), d'Orange (13,2 %) et d'Avignon (13,0 %), les plus touchées par le chômage, enregistrent les plus fortes hausses : respectivement +0,5 point pour les deux premières et +0,6 point pour la troisième. A l'inverse, les zones d'emploi où le taux de chômage est le plus faible sont aussi celles où les augmentations sont les plus modérées : +0,2 point à Aix-en-Provence (9,4 %) et Briançon (9,3 %) et +0,1 point à Gap (9,0 %).

11 Taux de chômage par zone d'emploi

(taux en % au T3 2014 et évolution trimestrielle en point)



Note : données trimestrielles provisoires, corrigées des variations saisonnières

Source : Insee, taux de chômage localisés

Accélération de la demande d'emploi : les jeunes hommes ne sont plus épargnés

Au 3^e trimestre 2014, Paca compte en moyenne 436 800 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 12. C'est 23 800 de plus qu'un an auparavant. Après quatre trimestres consécutifs de ralentissement, la demande d'emploi accélère de nouveau : la hausse annuelle atteint +5,8 % au 3^e trimestre (après +4,9 %), puis +6,1 % fin 2014.

Tous les départements sont concernés par la dégradation régionale. Les progressions annuelles demeurent les plus marquées dans les Alpes-Maritimes (+7,7 % au 3^e trimestre, après +7,2 %) et le Var (+7,1 %, après +6,5 %). Elles sont plus modérées dans le Vaucluse (+5,8 %, après +5,3 %), les Hautes-Alpes (+5,6 %, après +4,8 %), les Alpes-de-Haute-Provence (+5,5 %, après +4,2 %) et les Bouches-du-Rhône (+4,2 %, après +3,2 %).

En France métropolitaine, le ralentissement s'interrompt également au 3^e trimestre 2014. Le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 5,6 % sur un an (après +4,7 %), puis de 6,0 % fin 2014.

12 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi en Paca

	Moyenne trimestrielle (en niveau)		Évolution annuelle (en %)				
	T3 2014	T4 2014	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014
Total	436 800	442 300	6,6	5,1	4,9	5,8	6,1
Hommes	222 300	225 200	8,1	6,6	6,1	7,0	7,1
Femmes	214 500	217 000	5,0	3,6	3,8	4,5	5,1
Agés de moins de 25 ans	60 700	60 700	1,9	-0,7	-1,5	0,1	1,1
Agés de 25 à 49 ans	274 500	277 600	5,7	4,2	4,1	4,8	5,2
Agés de 50 ans et plus	101 700	104 000	12,3	11,8	11,9	12,3	12,0
Inscrits depuis moins d'un an	261 200	262 900	3,1	2,1	1,8	3,4	3,8
Inscrits depuis un an et plus	175 600	179 400	12,4	10,0	10,1	9,5	9,7

Note : données arrondies, corrigées des variations saisonnières

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS : Direccte Paca / Sese

En Paca, comme en France métropolitaine, l'accélération concerne toutes les tranches d'âge. Chez les jeunes de moins de 25 ans, la demande d'emploi renoue avec la hausse, alors qu'elle baissait depuis deux trimestres (+0,1 % sur un an, après -1,5 % au trimestre précédent) : le nouveau repli observé chez les jeunes femmes (-1,6 %, après -3,7 %) ne suffit plus à compenser l'augmentation chez les jeunes hommes (+1,7 %, après +0,6 %). Fin 2014, la hausse annuelle est encore plus prononcée (+1,1 %).

Chez les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus, on dénombre 11 150 personnes de plus que l'an passé inscrites sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C, soit +12,3 %, après +11,9 %. La demande d'emploi des séniors croît deux fois plus vite que la moyenne tous âges confondus. Au 3^e trimestre 2014, leur nombre franchit ainsi la barre des 100 000 demandeurs d'emploi, un record historique. Fin 2014, une faible décélération est perceptible, en dépit d'un rythme toujours très soutenu (+12,0 %).

En revanche, la hausse annuelle des demandeurs d'emploi de longue durée repasse sous la barre des 10 % au 3^e trimestre pour la première fois depuis cinq ans. Ce léger ralentissement est dû à la plus faible progression des demandeurs d'emploi inscrits entre un et deux ans sur les listes de Pôle emploi (+3,6 %, après +5,6 %), tandis qu'elle se maintient autour de 16 % pour ceux qui sont inscrits depuis plus de deux ans.

Enfin, si l'on se restreint aux demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire qui n'ont exercé aucune activité, la hausse annuelle atteint +5,6 % au 3^e trimestre 2014 en Paca (soit +16 600, après +13 200 au trimestre précédent). Comme pour l'ensemble des catégories A, B, C, la progression est encore plus vive fin 2014 (+5,8 %).

Rédaction achevée le 27 janvier 2015.

Virginie Meyer, chef de projet.

En collaboration avec Rémi Belle et Virginie D'Angelo.

Pour en savoir plus :

> [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca](#)

> Dares Analyses n°7, janvier 2015 :

["La conjoncture de l'emploi et du chômage au 3^e trimestre 2014 : Rebond de l'activité et contraction de l'emploi"](#)

> Note de conjoncture de l'Insee, décembre 2014 : [" Les freins se desserrent un peu"](#)

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul, périodicité et populations couvertes diffèrent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme chômeur au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Par définition, ne sont donc pas considérés comme chômeurs les demandeurs d'emploi de catégories B et C (parce qu'ils exercent une activité réduite), de catégorie D (parce qu'ils ne sont pas disponibles pour travailler, mais en stage, en formation ou en maladie) et enfin de catégorie E (parce qu'ils sont en emploi, bénéficiaires de contrats aidés par exemple). En revanche, la plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas

considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

Pour en savoir plus :

- sur la statistique mensuelle de la demande d'emploi (Pôle emploi-Dares) : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Documentation_STMT_decembre_2014.pdf
- sur le chômage BIT (Insee) : http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/chomage/chomage.htm

Méthode de réaffectation des intérimaires à leur secteur d'activité employeur

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Paca a réaffecté les effectifs intérimaires à leur secteur d'activité employeur. En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentées dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee, qui classe l'intérim exclusivement dans le tertiaire marchand.

Pour effectuer cette réaffectation, le Sese a mis au point une méthode, inspirée de celle de la Direccte Nord-Pas-de-Calais. Cette méthode, explicitée dans l'encadré en page 3 de la [Note de conjoncture n°2](#), consiste à désaisonnaliser, pour chaque secteur d'activité, les séries départementales du nombre de contrats intérimaires en cours en fin

de mois à l'agence d'intérim produites par la Dares, puis pour chaque département, à calculer la part que représente chaque secteur dans le nombre total de contrats intérimaires en cours en fin de mois. Ces proportions sont ensuite appliquées à la série régionale d'intérim co-produite par l'Insee et la Dares. On obtient ainsi une série d'effectifs intérimaires corrigée des variations saisonnières, ventilée par secteur d'activité et par département, cohérente avec les estimations trimestrielles d'emploi salarié de l'Insee. Les effectifs intérimaires au niveau de la région sont obtenus en sommant les effectifs départementaux. En ajoutant ces effectifs à ceux hors intérim diffusés par l'Insee, on obtient enfin une nouvelle série d'emploi salarié où chaque intérimaire est réaffecté à son secteur d'activité employeur. Ce sont ces données qui sont analysées dans la présente note.

Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

Les contrats aidés

Destinés prioritairement aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, les contrats aidés diminuent les coûts d'embauche et/ou de formation de certains salariés pour les employeurs. Aujourd'hui, il en existe deux types :

> **Les Contrats uniques d'insertion (CUI)** : entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2010, ces contrats de travail visent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils concernent notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, de 50 ans et plus et les bénéficiaires de minimas sociaux.

Ils se déclinent en deux volets : le Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand, et le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand. Ce dernier secteur est privilégié par les pouvoirs publics compte tenu d'un plus fort impact de ces contrats sur le niveau d'emploi (à la hausse) et de chômage (à la baisse) que le secteur marchand, où les effets d'aubaine et de substitution sont plus marqués.

La signature d'un CUI ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région. Le volume de ces contrats est déterminé semestriellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Paca représente ainsi autour de 8 % de l'enveloppe financière nationale.

> **Les Emplois d'avenir** : ils sont une forme spécifique du Contrat unique d'insertion, destinés aux jeunes sans emploi de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés, ou résidant dans des zones urbaines sensibles ou de revitalisation rurale. Créés en novembre 2012, ils ont pour objectif de proposer à ces jeunes des solutions d'emploi et de leur ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser leur insertion

professionnelle. Comme pour le CUI, les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités, établissements publics) sont privilégiés par les orientations ministérielles.

Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. À quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

> **Les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

> **Les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'État ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensées en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion, ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Paca :

www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. : 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrice Russac

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@direccte.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : L'agence Mars